

Niveau		Mesures
Veille	1A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les patients sur les risques liés aux arboviroses et les mesures de prévention et de lutte contre les moustiques.</li> <li>• Communiquer les recommandations auprès des voyageurs en partance vers une zone à risque.</li> <li>• Prescrire des sérologies ou PCR afin de confirmer le diagnostic d'arbovirose et de permettre une intervention rapide du service de la LAV – Vigilance toute particulière vis-à-vis des voyageurs de retour d'une zone à risque.</li> </ul>
	1B	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclarer tous les cas d'arbovirose à l'ARS OI (CVAGS).</li> <li>• Pharmacie : maintenir en permanence un stock minimum de produits répulsifs.</li> <li>• Ordres et URPS : organiser la permanence des soins.</li> </ul>
Alerte	2A	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se tenir informé de la situation et mettre en œuvre les modalités de diagnostic et de prise en charge recommandées par l'ARS OI ainsi que des modalités de surveillance préconisées par la Cire-OI.</li> <li>• Renforcer l'information des patients et de leur entourage sur les mesures de protection individuelle.</li> <li>• Informer les malades atteints d'une arbovirose sur les mesures de protection individuelle à mettre en œuvre pour éviter d'infecter leur entourage.</li> <li>• Vérifier régulièrement l'absence de gîtes autour des cabinets médicaux et officines.</li> <li>• Pharmacies : relayer les campagnes de prévention par affichage, renforcer l'accessibilité des répulsifs et moustiquaires ainsi que la vigilance sur les stocks.</li> <li>• Zika : participer à l'information et à l'orientation des femmes enceintes.</li> </ul>
	2B	Vérifier l'organisation de la permanence des soins (ordres et URPS).
Épidémie	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser le renforcement de la permanence des soins (ordres et URPS).</li> <li>• Contribuer au renforcement de la permanence des soins et préparer une éventuelle réquisition (professionnels libéraux).</li> </ul>
	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place si nécessaire des centres de consultation supplémentaires, en lien avec l'ARS OI (ordres et URPS).</li> </ul>
	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur recommandation de la Cire-OI, suspendre la prescription systématique de confirmations biologiques des suspicions de cas (sérologies ou PCR).</li> </ul>
Maintien de la vigilance		S'informer de la situation épidémiologique et être vigilant sur la survenue de cas isolés.
Fin de l'épidémie		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retourner aux niveaux de veille.</li> <li>• Participer au retour d'expérience (RETEX).</li> </ul>